



## Le PIGEONNIER OCTROI monument historique !

*Promis à la destruction en 1995,  
inscrit à l'inventaire en 2010*

# LE PIGEONNIER **MONUMENT HISTORIQUE**

**Promis à la destruction en 1995**, inscrit à l'inventaire en 2010

À la demande du préfet de la région Midi-Pyrénées, les services de la DRAC (Ministère de la Culture) ont été chargés en 2009, de recenser des pigeonniers susceptibles d'être inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Le pigeonnier de Mignaut-Tauzia signalé à l'attention de la DRAC par l'architecte des Bâtiments de France semblait réunir les conditions requises et l'été dernier, Madame Ribadeau Dumas représentant le Ministère de la Culture, a visité notre pigeonnier pour instruire un dossier et prendre des photos.

Suite à cette visite, la DRAC adressa un courrier à la Mairie de Mignaut pour l'informer de la tenue d'une réunion de la Commission régionale du patrimoine et des sites à Toulouse le 18 septembre 2009 et l'inviter à faire connaître son avis sur la proposition d'inscription du pigeonnier.

Dans une lettre présentée à la commission, le Maire de Mignaut-Tauzia émettait un avis peu favorable. L'inscription du pigeonnier recueillait cependant l'unanimité des décisionnaires. L'arrêté doit être publié très prochainement.

## ***Moïse sauvé des eaux***



◆ **NOVEMBRE 1995**

Le Conseil général achète le pigeonnier pour faire procéder à sa démolition



◆ **JUIN 1996**

La démolition débute.

Des mignautois protestent et alertent les médias.

Pour calmer le jeu, la commune promet d'acheter le pigeonnier.

Le bulletin municipal informe que :

**« La commune devient propriétaire de l'Octroi et s'engage à sa remise en état »**

**Un combat fondateur : à sa création, Mignaut Passion n'avait**

# Maignaut Passion

◆ AOÛT 1997

L'association Maignaut Passion est créée pour tenter malgré tout le sauvetage.

◆ MARS 1998

Le Conseil Général revend le pigeonnier à l'association.



◆ JUILLET 1997

Les promesses sont oubliées et la commune rédige ce texte à la Ponce Pilate :

**« Pigeonnier entrée Nord du village : après délibération, le Conseil municipal décide de ne pas procéder à l'acquisition du pigeonnier et laisse l'actuel propriétaire (Conseil Général), libre de trouver une solution pour sa restauration ou le cas échéant, pour sa démolition ».**

*Pour les Don Quichotte du patrimoine, le moral tombe dans les chaussettes.*



◆ MAI 2000

Après 2 chantiers-écoles du CAUE et le travail des artisans, le bâtiment restauré est inauguré dans l'allégresse !



pour seul objectif que le sauvetage du pigeonnier **Mission accomplie**

# QUELQUES RÉPONSES ANTI IDÉES FAUSSES

- 1 La décision d'inscription peut-elle être prise sans le consentement du propriétaire ? **OUI**
- 2 Peut-on construire aux abords du bâtiment inscrit ? **OUI**
- 3 Peut-on imposer des modifications aux bâtiments situés aux abords ? **NON**
- 4 Comment est définie la zone de protection dans laquelle l'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France est requis pour toute construction, restauration ou destruction ?  
**Est réputé être situé en abords de monument historique tout immeuble situé dans le champ de visibilité de celui-ci (visible de celui-ci ou en même temps que lui, ce dans un périmètre n'excédant pas 500 mètres)**

Source : Ministère de la culture, fiches pratiques :

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/fiches/fiche1.htm>



©Véronique Yaunat

**C'est au mauvais petit canard, auquel on devait**



©Christian Lèche

## Qu'est-ce qu'une **ZPPAUP**\*

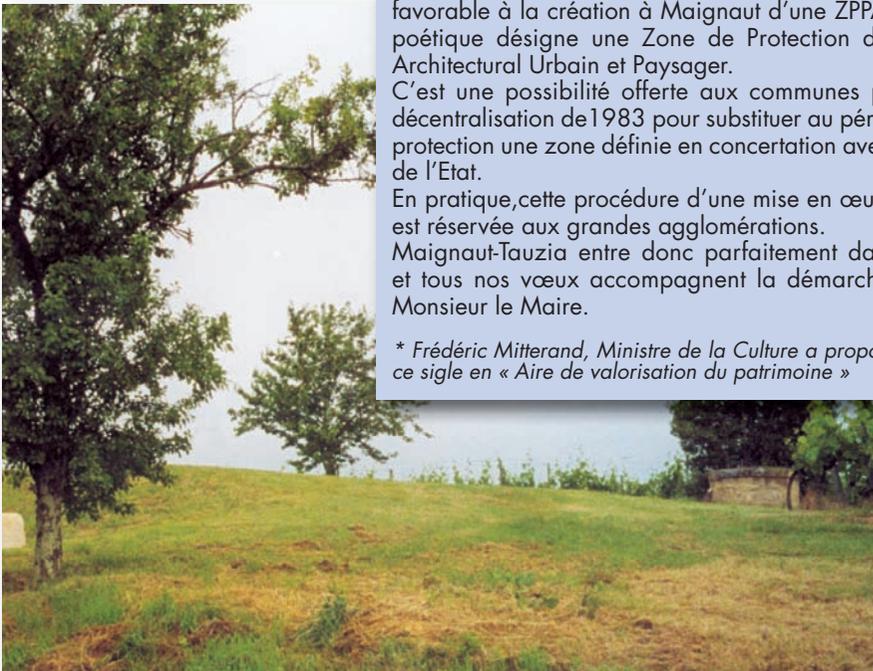
Le conseil municipal a émis le 10 septembre 2009 un avis favorable à la création à Maignaut d'une ZPPAUP. Ce sigle poétique désigne une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager.

C'est une possibilité offerte aux communes par la loi de décentralisation de 1983 pour substituer au périmètre fixe de protection une zone définie en concertation avec les services de l'Etat.

En pratique, cette procédure d'une mise en œuvre complexe est réservée aux grandes agglomérations.

Maignaut-Tauzia entre donc parfaitement dans ce cadre, et tous nos vœux accompagnent la démarche initiée par Monsieur le Maire.

*\* Frédéric Mitterand, Ministre de la Culture a proposé de changer ce sigle en « Aire de valorisation du patrimoine »*



tordre le cou en 1995 qu'échoient aujourd'hui les honneurs !



*Sur une action  
de Benoît Hérourd...*

**Un don total de 3.278 euros**

# LA CROIX DE MISSION

## Questions réponses

### **Pourquoi 2.880 euros HT pour restaurer la croix ?**

Plusieurs devis ont été établis allant de 805 à 3.200 euros HT. S'agissant d'un cadeau que nous voulions faire au patrimoine communal, le prix n'était pas le critère essentiel. C'est donc par choix de la qualité que nous avons retenu l'entreprise de Benoît Hérouard, un jeune gersois de Puy-Roquelaure titulaire d'un brevet de maîtrise en ferronnerie d'art qui vient de s'associer pour créer à Toulouse la société Sandor-Weltmann<sup>1</sup>.



©Sandor-Weltmann

### **Qu'est devenue la pierre gravée originelle ?**

Nous avons proposé de la remettre à la commune. Cette dernière ayant décliné l'offre, la pierre a été déposée au pigeonnier

### **Pourquoi le changement de couleur ?**

Il était prévu de conserver le vert-jésuite d'origine. Une fois passée la couche de protection, Benoît Hérouard nous a indiqué que le gris semblait mieux convenir, d'autant que la croix se confondrait moins avec le cyprès voisin. Demande transmise aux autorités municipales qui ont accepté.

### **Pourquoi pas de couleurs vives sur le coq ?**

Nous voulions que la restauration reste discrète et que le coq paraisse en place depuis toujours.

### **Pourquoi pas un coq-girouette ?**

L'inventaire réalisé par Annie Castan l'atteste, ces coqs ne faisaient pas office de girouette. Du reste les croix ne sont pas toutes exposées aux vents. Ne pas confondre avec les coqs surmontant les clochers.

1. Nom tiré d'un des personnages du Docteur Mabuse de Fritz Lang, la société a une autre face : la technique de prise de vue pour le cinéma

entièrement versé en 2009 à la commune

# L'atelier Sandor-Weltmann



**6.** Solène Mutel, diplômée de l'École Nationale Supérieure des Arts Appliqués et des Métiers d'Art (Olivier de Serres) travaille au « relevage » des plumes de l'aile à l'aide d'un « marteau à doubler ».



**1.** Les tôles sont découpées en tenant compte du « développement » de toutes les pièces.



**2.** Le flanc est formé par emboutissage manuel, « rétreint » sur ses pourtours et délicatement plané.



**3.** Le profil de l'aile est « relevé » en se servant de marteaux et de tas bien particuliers. Les deux coquilles seront ensuite soudées bord à bord.

Les noms des outils utilisés pour ces ouvrages sont parfois amusants :

**1. Les tas :** pied de chèvre – rognon – fer à cheval – paire de fesses – col de cygne

**2. Les marteaux :** postillon – à garnir – réverbère – à rétreindre – boule ou à rentrer  
Toutes les opérations de façonnage des tôles d'acier doux s'effectuent à froid ; les pièces sont ensuite recuites « à chaud » avant assemblage.

*Ph. de Saint-Wandrille*



**5.** Toutes les pièces sont « montées », soigneusement assujetties et re-parées. Le coq vient de recevoir un traitement de surface anticorrosion qui devrait lui assurer une très longue vie...



**4.** Les faucilles de la queue (grandes plumes) sont « montées » et l'assemblage par soudeuse masquée par un « culot » de plumes travaillées en une seule pièce. Cet ensemble s'ajustera ensuite sur le croupion de notre gallinacé.

©Sandor-Weltmann

# Coup de chapeau à Jean Immer, artiste maignautois



C'est suite à une discussion avec Bernard Trézéguet sur l'ancien coq de la croix de Maignaut que Jean Immer a eu le désir d'exposer ses travaux récents. Car on ne s'improvise pas ferronnier ; Jean immer a cette passion depuis sa jeunesse , il avait un temps pensé en faire sa profession.

Le bestiaire présenté comprend des coqs, des palombes, des ours, des taureaux et un lièvre pour une société de chasse maignautoise. Les créations sont originales et même si l'artiste parle avec modestie d'un art naïf, elles font preuve d'un savoir-faire indéniable et révèle de réelles qualités artistiques.

## A découvrir à Augé, en bordure de la route



### A l'artiste inconnu

Objet trouvé près de l'église de Maignaut, un petit coq-girouette en bois peint de couleur noire, d'une facture assez habile.

Un trésor découvert par la trésorière peu de temps après la publication de notre premier article sur les coqs en croix.

**Mystère !**

# Le schéma communal d'Assainissement

**Trois enquêtes publiques se sont déroulées à Maignaut en juin /juillet 2009  
Comme nous l'annonçons dans notre précédent bulletin,  
Maignaut Passion a fait étudier les dossiers présentés.**

Pour la carte communale et les éléments paysagers, nous avons fait quelques suggestions dont une partie a été intégrée aux projets retenus.

En revanche, pour le schéma communal d'assainissement,  
nous sommes allés d'étonnement en étonnement.

Le zonage proposé était le tout "non collectif" alors que certaines maisons du village ne peuvent manifestement pas y recourir, faute de terrain suffisant.

**Nos remarques au commissaire enquêteur,  
demandaient donc la réalisation d'une étude complémentaire.**

## Et là, que des surprises !

- 1** Le dernier jour d'enquête, une heure avant la fin du temps réglementaire, Monsieur le Maire présentait au président de l'association plusieurs dossiers complémentaires, évoquant un « autonome regroupé » pour le village. Excellent dans le principe, il restait à établir que la solution était réalisable. Le bureau d'étude sollicité par la commune émettait lui-même des doutes sur sa faisabilité et aucune étude ne levait ces hypothèques
- 2** La prolongation de l'enquête sollicitée par le président pour étudier ces documents était refusée en invoquant l'article 85-453 de la loi de 1983, imposant de disposer d'un délai de 8 jours avant la fin de l'enquête.
- 3** Le refus était injustifié, nous devons apprendre plus tard que cet article de loi avait été abrogé en 2007.
- 4** Monsieur le Maire indiquait que de toute façon les documents complémentaires n'étaient plus
- d'actualité et exposait verbalement, sans l'appui d'aucune étude un nouveau scénario consistant à diriger les effluents de 9 maisons du bourg vers le plateau communal d'épuration.
- 5** Cette dernière solution réalisée sous maîtrise d'oeuvre publique ressemblait « très dangereusement » à du collectif ce qui contrecarrait la décision prise du zonage non-collectif pour l'ensemble de la commune.
- 6** Le 10 septembre, en l'absence de toute étude technique et financière sur l'autonome regroupé du bourg, le conseil municipal validait le schéma d'assainissement .
- 7** Le 29 octobre, une étude complémentaire était déposée, piètre bricolage amateur sur la base d'une étude ancienne dont la partie technique était grossièrement modifiée sans toucher à la partie financière !!!

# Les devises Shadok



IL VAUT MIEUX POMPER MÊME S'IL NE SE PASSE  
RIEN QUE RISQUER QU'IL SE PASSE QUELQUE CHOSE  
DE PIRE EN NE POMPANT PAS.

©aca production - Jacques Rouxel

## Par ces motifs, et considérant

- ◆ que l'enquête publique a été vidée de son sens ;
- ◆ qu'une étude crédible est toujours nécessaire pour le bourg ;
- ◆ que le conseil municipal n'a pas bénéficié des informations nécessaires à une prise de décision éclairée.

Maignaut Passion a demandé au Tribunal administratif de Pau de déclarer illégale l'adoption du schéma d'assainissement votée le 10 septembre.

L'association ne veut pas se substituer à la commune pour le choix d'un type d'assainissement mais souhaite simplement faire respecter pour tous les citoyens, le droit à une information claire et complète sur le schéma communal proposé.

C'est ce qu'a voulu le législateur en imposant le recours à une enquête publique.

C'est ce à quoi la commune a tenté de se soustraire en court-circuitant cette même enquête.

**Le Bureau de l'Association**

# Gondrin. BELLE GARDE,



**L'équipe des bénévoles :  
lecture du plan d'action**



**Départ du tour  
de France :  
Claudine Peuvrel  
économise  
sa monture.**

**E**n septembre dernier, nous avons reçu à Maignaut, pour un échange amical d'informations, les dirigeantes de Belle Garde, une association pour la sauvegarde du patrimoine de Gondrin.

Sa présidente, Claudine Peuvrel, s'était récemment fait connaître par un tour de France à cheval pour soutenir à la Fédération des maladies orphelines. Un challenge personnel de sept mois, de mai à novembre 2007 pour doubler dans l'action le cap des 60 ans

Ayant remis pied à terre à Gondrin elle se passionne alors pour le patrimoine local et entourée de quelques amis crée début 2009, l'Association Belle Garde dont le nom honore la mémoire de « Paule de Bellegarde » noble dame du XVII<sup>e</sup> siècle ayant contribué au développement de la ville.

L'association, s'est donnée pour objectifs le recensement et la promotion du petit patrimoine non protégé. Elle a déjà élaboré un parcours commenté des lavoirs et mobilisé ses adhérents et

©Belle Garde

# une jeune association, ambitieuse et pressée

sympathisants pour faire, avec l'aide de la commune, ressurgir de terre le lavoir de Caubet.

Dès les premiers mois d'existence, les effectifs dépassaient les 40 adhérents.

Centre d'intérêt commun avec notre association, Belle Garde se soucie de la restauration de la croix de mission brisée par la tempête de janvier 2009.

Située en sortie Sud de Gondrin à l'embranchement de la route de Courrensan, cette croix a été sectionnée à hauteur du calice par la chute d'un arbre. L'association a conservé les restes du coq qui la surmontait.

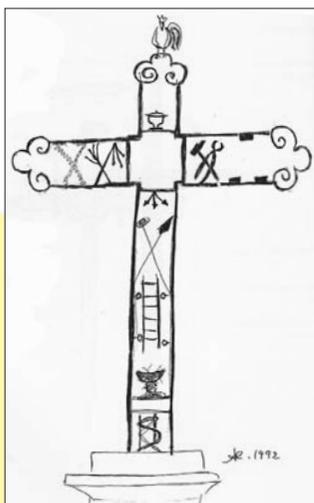
Souhaitons que tout comme Maignaut Passion, Belle Garde trouve les fonds nécessaires à la restauration de ce petit patrimoine.



**Mobilisation pour dégager l'ancien lavoir de Caubet.**



©Belle Garde



Ce dessin de la croix de Gondrin réalisé en 1992 par Annie Castan, montre de grandes similitudes avec celle de Maignaut-Tauzia.



©Belle Garde



La croix de Gondrin après la tempête de 2009

**Eglise d'Auloue  
à Maignaut-Tauzia**  
**Elle est formée d'une  
nef rectangulaire,  
terminée  
par une abside  
semi-circulaire.**



## A propos de **NOTRE**



**Eglise d'Auloue**  
**La façade était  
probablement aveugle  
à l'origine.**  
**On y a percé en 1882  
la porte principale  
de l'église.**

C'est bien volontiers que nous mêlons notre voix aux « échos très favorables » sollicités par le dernier bulletin municipal à propos du remplacement de la porte de l'église d'Auloue.

L'ancienne porte très détériorée ne justifiait nullement une tentative de restauration et l'artisan a habilement travaillé.

C'est l'occasion de rappeler que cette porte ogivale est une ouverture récente dans une façade originellement aveugle. La date de 1882 inscrite au dessus de l'arcade est vraisemblablement celle du percement de la porte. Auparavant, l'entrée de l'église s'effectuait au sud depuis l'actuel cimetière. Pour comparaison, nous présentons des vues de l'église de Pardailhan à Beaucaire, dont la façade est demeurée dans l'état originel.

L'église d'Auloue qui présente des éléments de style roman est bien d'origine médiévale et non pas XVI-XVII<sup>e</sup> siècle, erreur répétée, transmise encore en juillet



**Eglise de Pardailhan  
à Beaucaire**  
Une architecture proche  
de celle d'Auloue avec  
cependant l'ajout  
d'un emban  
devant la porte d'entrée

©MPI

## DAME D'AULOUE

dernier au commissaire enquêteur qui l'a reproduite dans son rapport.

***Nous reproduisons  
ci-dessous l'étude  
de Bertrand Boquien***

La petite église Notre-Dame d'Auloue est située à l'embranchement de deux chemins. Elle est formée d'une nef rectangulaire, terminée par une abside semi-circulaire. Cette abside comporte un contrefort plat, dans l'axe de la nef et du chœur. Une étroite fenêtre en plein cintre l'ajoure. Ce plan permet de la rattacher à l'époque romane, même en l'absence de tout décor sculpté<sup>1</sup>. La façade principale à l'ouest est surmontée d'un petit clocher-mur triangulaire, ajouré d'une arcade unique abritant la cloche. Cette façade était probablement aveugle à l'origine.

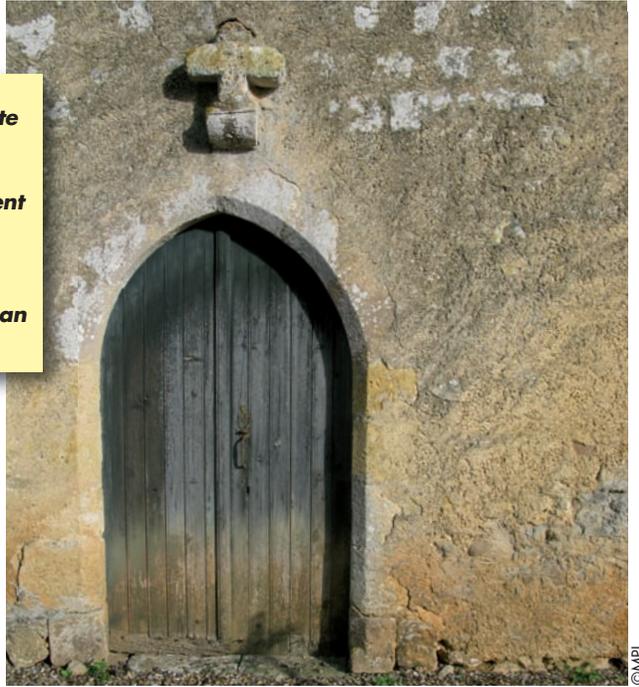
©MPI



**Eglise de Pardailhan**  
La façade  
est demeurée  
dans son état  
originel.

<sup>1</sup> - Paul Mesplé, Églises romanes du Gers, Association des Amis des Eglises Anciennes du Gers, 1989, 60 p.

**Eglise d'Auloue**  
**On entrait sans doute**  
**auparavant**  
**par la porte sud,**  
**qui ouvre actuellement**  
**sur le cimetière.**  
**Le plan cadastral**  
**de 1816, révèle**  
**l'existence d'un emban**  
**devant cette porte**



©MPT

On y a percé en 1882 la porte principale de l'église, porte en arc brisé, de style néo-gothique. On entrait sans doute auparavant par la porte sud, qui ouvre dans le cimetière. Cette porte, également en arc brisé paraît néanmoins plus ancienne que la porte ouest. Le corbeau qui la surmonte – et qui soutient aujourd'hui une croix de pierre – est sans doute le témoin d'une construction adossée disparue. Sur le plan cadastral de 1816 apparaît effectivement une bâtisse carrée contiguë au mur sud de l'église. C'est certainement un emban, analogue à celui de Saint-Michel de Maignaut, mais placé ici au sud. La porte de l'église s'ouvrait sous cet emban. L'édifice porte par ailleurs la

marque de remaniements successifs : deux grandes fenêtres ont été percées tardivement dans le mur sud, et l'on observe une discontinuité dans l'appareil des murs entre la façade principale à l'ouest et la façade sud.

Un petit cimetière s'étend au sud et à l'est de l'église. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, toujours d'après le plan cadastral, il l'entourait entièrement. Avant la révolution, on inhumait aussi à l'intérieur de l'église. Les familles seigneuriales y détenaient probablement un droit de sépulture.

L'église d'Auloue fut désaffectée sous la Révolution. Elle finit par être vendue comme bien national le 4 thermidor an VII (22 juillet 1799). L'acquéreur était un habitant de Valence, le citoyen Joseph Lapeyrère, « cessionnaire du citoyen Descat de la commune de Verdusan ». Ce



**Eglise de Pardailhan**  
**Un emban abrite**  
**toujours le devant**  
**de la porte.**

©MPI

Descat était sans doute l'adjudicataire de la vente et avait cédé ses droits à Lapeyrère. La vente ne portait que sur les murs, ce qui fait penser que cette église était destinée à servir de carrière, d'autant que l'acquéreur était maçon. Antoine de Lafourcade, l'ancien seigneur du Tauzia, et un autre habitant de la commune, nommé Bajolle, heurtés par l'idée de voir démolir cette église, rachetèrent conjointement les murs à Joseph Lapeyrère, afin d'éviter la démolition.

L'église resta à l'abandon près de 70 ans, au point de tomber en ruines. Sous le Second Empire, les fils des acquéreurs, Jacques Bajolle et Gabriel-Victor-Amédée de Laforcade de Tauzia, proposèrent de faire donation des murs à la Commune pour qu'elle soit restaurée et rendue au culte. Le sol était resté propriété de la com-

mune<sup>2</sup>, ainsi que le cimetière qui l'entourait. La donation était conditionnelle : la commune devrait prendre en charge la réparation de cette église et la rendre au culte. Le souhait des donateurs était qu'on puisse y célébrer « les services religieux des inhumations » et continuer à utiliser le cimetière « objet de leurs vénération », où reposaient « les cendres de leurs familles ». C'est sans doute à cause de ces tombes familiales que leurs pères avaient racheté les murs de l'église. Le projet fut très discuté dans la commune. Mais la donation fut acceptée, et la commune vendit un patus pour faire restaurer la chapelle<sup>3</sup>.

**Bertrand Boquien**

2 - A.D. Gers, I O 226 : lettre du maire au Sous-Préfet de Condom, 24 juin 1859.

3 - A.D. Gers, I O 226.

# CPIE PAYS GERSOIS,

## Contribuez à la protection de la faune

**Nous avons déjà évoqué dans notre bulletin n°31 de janvier 2009, les ateliers du CPIE pour la détermination des micro-mammifères ingérés par les effraies des clochers.**

### Aujourd'hui, le CPIE vous propose :

- ♦ de participer à l'inventaire des mammifères du Gers en remplissant des fiches d'observation
- ♦ de contribuer à la préservation de la cistude d'Europe, une tortue d'eau douce menacée dans le Gers par la destruction de son habitat, les prélèvements d'individus, les accidents et l'introduction d'espèces exotiques. Là encore on vous demande de renseigner des fiches mais aussi de participer à des actions de sensibilisation.

Tout au long de l'année, le CPIE gersois vous invite également à divers ateliers et à des sorties nature de découverte et d'observation de la faune et de la flore.



©CPIE

### Attention à ne pas les confondre !



**Cistude d'Europe**  
(*Emys orbicularis*)  
Espèce protégée

Carapace à l'aspect lisse  
Peau (tête, cou, pattes) ponctuée de jaune



**Tortue à tempes rouges dite "de Floride"**  
(*Trachemys scripta*)  
Espèce exotique envahissante

Carapace avec des écailles en relief  
Peau (tête, cou, pattes) ornée de bandes jaunes  
Deux tâches rouge vif sur les tempes



Extrait de la brochure  
éditée par  
le CPIE Pays Gersois

©CPIE

### AGENDA 2010

#### JANVIER

- 15 Projection de nature
- 20 La vie autour de l'arbre

#### FÉVRIER

- 7 A vol d'oiseau
- 18 Le papier dans tous ses états
- 19 Histoires d'arbres

#### MARS

- 10 Fabrique ton jeu
- 14 Balade paysanne à Mirande
- 31 Fêtons le printemps

#### AVRIL

- 10 Salamandres et compagnie
- 23 Colorons au naturel
- 25 Une tortue sauvage en Midi-Pyrénées

#### MAI

- 1 Fête de l'orchidée à Saint-Arailles
- 12 La belle et les bêtes
- 23 Oiseaux nicheurs du Lizet

#### JUIN

- 9 Têtes en l'air
- 20 Au gré des moulins
- 23 A l'aventure dans la nature

**Pour tout renseignement et pour vous procurer les fiches d'observation CPIE PAYS GERSOIS**



PAYS GERSOIS

Au château – 32300 L'Isle-de-Noé  
Tél. : 05 62 66 85 77  
contact@cpie32.org – www.cpie32.org



## Un changement tout sourire à la Ferme de Flaran

« Dès premier coup d'oeil ce fut le coup de coeur » déclarent d'emblée Evelyne et Pascal Fontaine, les nouveaux gérants de la Ferme de Flaran

Après dix années de recherche et avoir notamment sillonné le Lot et le Lot-et-Garonne, la séduction de l'établissement mignautois a été totale : le lieu, l'environnement et les habitants.

Evelyne élevée dans une famille de commerçants et Pascal, qui a mené des activités syndicales et occupé chez Valeo le poste de trésorier de la commission voyages partagent le même goût pour le contact. Un esprit de convivialité déjà communiqué à la petite équipe cons-



tituée avec Sébastien le cuisinier et Catherine chargée de l'entretien

**Les projets immédiats :** la réfection des 15 chambres pour en accroître le confort et la création d'une pergola aménagée en bar/salon de thé.

**Côté gastronomie,** avec une carte renouvelée,

Sébastien continue de nous préparer les produits régionaux, par goût et parce que son savoir-faire y est reconnu.

**L'ambition :** développer l'accueil de groupes et s'attacher la clientèle locale.

**Avis aux mignautois !**

## Logement vacant

Notre nichoir à chouettes, installé au printemps dans le haut du pigeonnier reste tristement inhabité. Constitué de 2 pièces (un sas d'entrée et une pièce plus intime), cet abri correspond pourtant aux normes de confort pour Effraies de clocher. Nuisance que nous avions ignorée, l'éclairage public irradie la pierre d'envol et pourrait contrarier les moeurs nocturnes de notre petit rapace. Notre porte reste donc ouverte à tous les sans abris qu'ils soient chouettes, faucons, hiboux, rouge-queue...



**Pigeonnier/octroi**  
Derrière l'ouverture centrale,  
un caisson en bois à usage de nichoir

©Jean-Claude Bayze



©Véronique Yaunat

## La porte-tour



L'entreprise Bourdarios (Groupe Vinci) a échafaudé brièvement en septembre à la porte-tour pour constater que l'état des maçonneries

ne permettait pas la réfection des enduits. L'entreprise a donc fait revenir son expert d'assurance le 27 novembre pour réévaluer le montant des réparations à entreprendre.

Pour Maignaut Passion pas de dépense supplémentaire, tout sera pris en charge dans le cadre de la garantie.



Photo de couverture :  
©Jean-Claude Bayze

## Le livre sur Maignaut-Tauzia

Pas de nouvelle, **mauvaise nouvelle**

Un gros échec moral et financier pour Maignaut Passion.

Pas de nouvelle échéance à proposer, l'association est totalement impuissante.



## Association Maignaut Passion

Au village - 32310 Maignaut-Tauzia - Téléphone 06 81 47 23 48

E-mail : hello@mignaut.com - Internet : mignaut.com

Composition du bureau - *président* : Serge Belliard, *secrétaire* : Jean Salaün, *trésorier* : Caroline Bulfoni

Cotisation de membre de l'association : 15 euros pour l'année 2010